DLP 5-7-66 525912

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

SUPPLEMENT N° 5 AU BULLETIN N° 69 DE JUIN 1966 - LOIRE-ATLANTIQUE - DEUX-SEVRES ...... P 36
" " " VENDEE .... P 35
SUPPLEMENT N° 6 " " MAINE-et-LOIRE .... P 36
SUPPLEMENT N° 4 " " INDRE-et-LOIRE - VIENNE .... P 33
SUPPLEMENT N° 3 " " SARTHE .... P 30

AVERTISSEMENTS — VIGNE

MILDIOU -

- Vignobles de Loire-Atlantique et de Muscadet de Maine-et-Loire : Les pluies très importantes des 19 et 20 juin ont donné naissance à de nombreuses taches qui apparaissent depuis quelques jours. D'autres taches provoquées par les pluies ultérieures vont se manifester jusque dans les premiers jours de juillet. Il est donc indispensable dans tous les vignobles où les taches sont nombreuses, d'effectuer un traitement immédiat. Dans les vignobles moins gravement contaminés, ce traitement pourra être repoussé au début de la semaine du 4 au 9 juillet. Dans tous les cas la protection du vignoble devra être parfaite pour les premiers jours de juillet.

NOTE SPECIALE POUR LES VIGNES GRELEES DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

1°) Vignes sur lesquelles il ne reste ni feuilles ni grappes : N'effectuer aucun traitement. Attendre le départ d'une nouvelle végétation pour effectuer un traitement dont la date sera indiquée par la Station.
2°) Vignes dont la végétation n'a été que partiellement détruite : Continuer les traitements en utilisant provisoirement et de préférence un composé organique de synthèse.

- Vignobles de Maine-et-Loire (sauf vignobles de Muscadet), vignobles d'Indre-et-Loire, de la Sarthe, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne sauf celui de Neuville-en Poitou.

La situation est moins grave; cependant des taches sont déjà nombreuses dans certains vignobles. En conséquence, dans tous les vignobles non traités conformément à la dernière note, effectuer un traitement immédiat.

- Vignoble de Neuville-en-Poitou - Terminer d'urgence le traitement conseillé dans la note du 24 juin.

INFORMATIONS

OIDIUM - Dans les vignes sensibles qui vont être traitées conformément aux précédentes indications, ajouter un produit anti-oïdium à la bouillie anti-mildiou.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 29 JUIN 1966 - 3.610 EXEMPLAIRES.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - *Directeur-gérant* : L. BOUYX

96